

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 mars 2025

FIN DU MAINTIEN À VIE DANS LE LOGEMENT SOCIAL - (N° 905)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 86

présenté par

M. Jolivet, Mme Le Hénanff, Mme Poussier-Winsback, M. Roseren et M. Lam

ARTICLE 2

Supprimer l'alinéa 15.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La proposition de loi vise à supprimer l'exemption de SLS dont bénéficient actuellement les zones France ruralités revitalisation ou dans un quartier classé en quartier prioritaire de la politique de la ville.

Les QPV et les ZRR sont définies totalement ou en partie sur des critères de revenus des habitants. L'existence même de ces zonages est déterminée afin de permettre aux politiques publiques ciblant ces territoires de remédier à la paupérisation de la population et à sa concentration sur les mêmes territoires□

Il serait donc surprenant que la représentation nationale prenne des mesures visant à accroître la paupérisation de ces territoires en encourageant les ménages les moins modestes qui y vivent à les quitter en les poussant à quitter les logements qu'ils occupent□

A noter que le Gouvernement d'Elisabeth Borne en décembre 2023 avait érigé la mixité sociale comme principal objectif des politiques à destination des QPV□